

# CFALIEN

Belgique - België  
P.P.  
Bruxelles X  
1/2537

Bureau de dépôt :  
Bruxelles X  
2.200 exemplaires

Agrément P002877

Bulletin trimestriel  
Décembre 2011, janvier & février 2012

#125



**CONSTELLATION  
JEUNESSE :  
CONCERTATION  
À TOUS LES ÉTAGES**

**Centre de Formation d'Animateurs**  
Formations à l'animation de groupes et en relations humaines,  
à l'animation théâtrale et à l'animation cinéaste



# SOMMAIRE

Dossier :

3

**CONSTELLATION JEUNESSE :  
CONCERTATION À TOUS LES  
ÉTAGES**

3

**Politique de jeunesse en  
Communauté française**

4

**Quels sont les acteurs de ce  
grand théâtre ?**

6

**Consultation des jeunes  
et de leurs organisations**

7

**OBTENIR L'AGREMENT ET LE  
SUBVENTIONNEMENT D'UNE  
ASSOCIATION**

10

**L' « Education permanente »,  
à quoi ça sert ?**

10

**Quelques abréviations...**

11

**Brèves**

12

**FORMATIONS ET ANIMATIONS**

Le CFALIEN est une publication du  
Centre de Formation d'Animateurs asbl

Service de Jeunesse et de Promotion des  
Travailleurs Socioculturels agréé par  
le Ministère de la Communauté française de Belgique  
Agréé par la COCOF comme opérateur  
d'Insertion Socioprofessionnelle

32, Chaussée de Boondael, 1050 Ixelles  
Tél: 02/511.25.86 - web: [www.cfaasbl.be](http://www.cfaasbl.be)

Nos bureaux sont ouverts  
du lundi au vendredi de 9h à 17h

# ÉDITORIAL

2011 s'apprête à tirer sa révérence tandis que 2012 approche à pas de géant. La Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse nous mitonne en coulisse son Plan jeunesse, tandis qu'un gouvernement fédéral en gestation peine à s'entendre sur quels citrons presser en priorité : les vieux ou les jeunes ? Les salariés ou les indépendants ? Les riches ou les allocataires sociaux ? Les régions, les communautés, les communes ? Plan jeunesse, oui bien sûr, mais avec quels moyens ?

Au sein de l'Union européenne (Union ? Mon œil !), ça sent l'oignon, la concurrence fait rage : qui sabrera le plus vite et le plus fort dans les politiques publiques pour rassurer les marchés ? Etonnant ! Il suffit qu'ils paniquent, les marchés, pour que leurs intérêts montent en flèche ; bien joué ! En attendant, celles qui risquent de souffrir une nouvelle fois, ce sont les politiques éducatives et culturelles, alors que le haut niveau d'éducation, c'est la meilleure assurance pour l'avenir de notre pays.

Et pendant ce temps là, la RTBF sucre ou ampute en douce deux émissions participatives des jeunes. Le CFA et 44 organisations ont protesté en envoyant une lettre ouverte à l'administrateur général de la RTBF. Vous pouvez en prendre connaissance sur le site du CFA.

Quant au CFALIEN, il vous offre quelques pages de découverte du secteur jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Bonne lecture et bonne année tout de même !

**Daniel DETEMMERMAN**

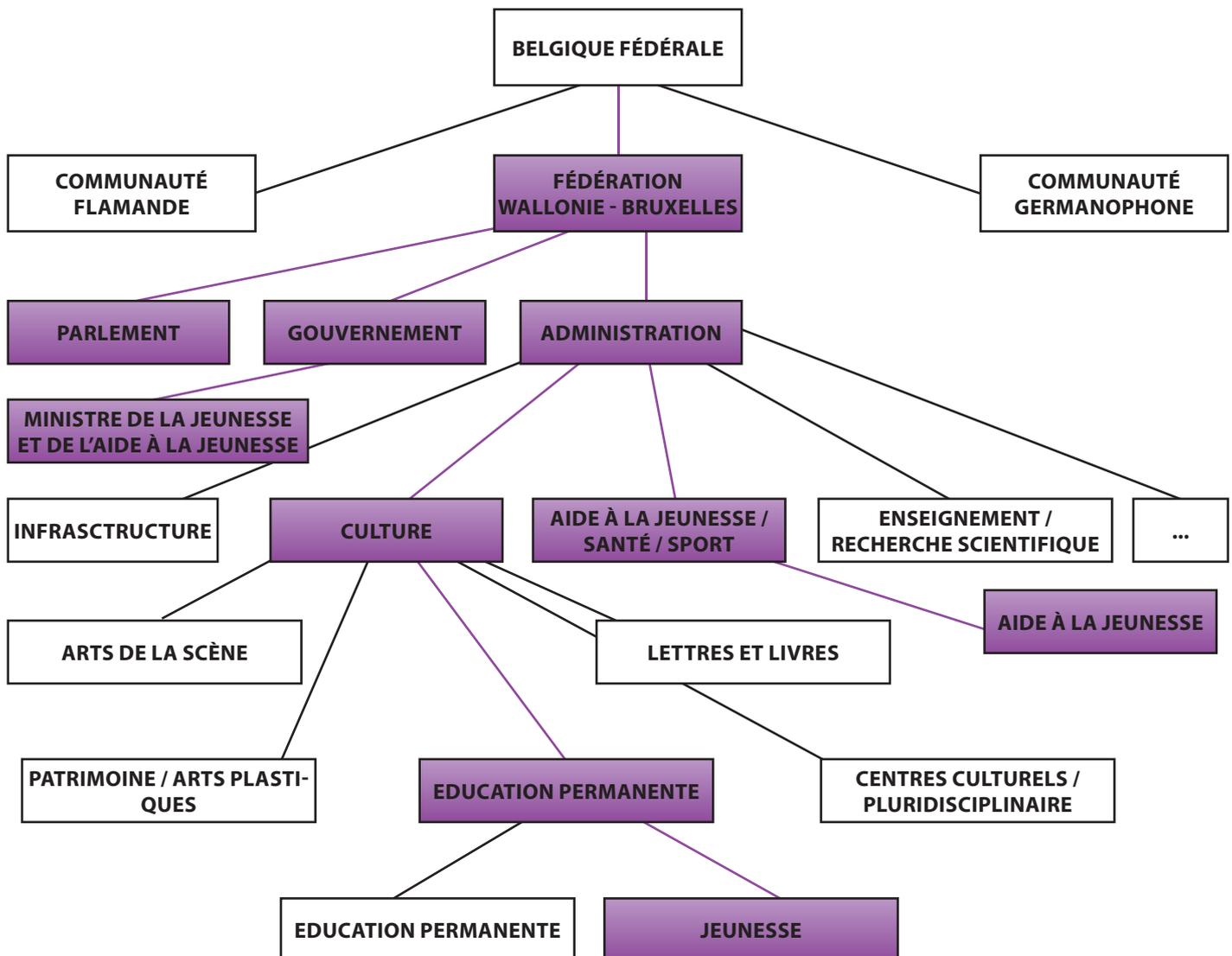
Photo : Les stagiaires de la Formation d'Animateurs en Arts du Spectacle



## DOSSIER CONSTELLATION JEUNESSE : CONCERTATION À TOUS LES ÉTAGES

Les activités volontaires de jeunesse, côté face, c'est tout un florilège d'activités plus attractives les unes que les autres : mouvements de jeunesse, plaines de jeux, centres de vacances, ateliers d'expression théâtrale, musicale, cinématographique et autres, découverte scientifique, tourisme et échanges internationaux, mais aussi des centres et des maisons de jeunes, des organisations permettant un engagement sur diverses causes, sans oublier la formation des animateurs et tant d'autres choses... Mais pour qui se risque à jeter un œil côté pile pour comprendre comment ça marche, la complexité des structures – secteurs administratifs, organes consultatifs, fédérations, décrets, conseils etc. avec sa kyrielle d'acronymes biscornus – tout cela paraît incompréhensible et pour tout dire fort rébarbatif. Il n'en est pas moins bien utile d'en savoir un peu plus sur cette machinerie de savant fou pour qui voudrait piloter un projet « jeunesse » ou au moins comprendre un peu la pièce dans laquelle il joue. Nous allons donc essayer de lever un coin de ce voile pudique qui dissimule les rouages d'un grand système de partenariat et de concertation entre les pouvoirs publics et les initiatives privées que sont les asbl œuvrant sur le terrain avec les jeunes.

### LES POLITIQUE DE JEUNESSE EN BELGIQUE FRANCOPHONE



organigramme simplifié

# QUELS SONT LES ACTEURS DE CE GRAND THÉÂTRE ?

Par Daniel Detemmerman

Il y a tout d'abord ceux qui justifient l'existence de tout l'ensemble, ceux vers qui est tournée toute l'activité du secteur : **les jeunes** eux-mêmes. Des jeunes, il y en a de toutes sortes, nous le savons bien, même si certains voudraient bien les mettre tous dans le même sac. Il y a ceux des villes et ceux des champs, des enfants, des ados et des jeunes adultes, les « rap » et les « rock », les cultureux et les sportifs, les engagés et les « Bof », les plus gâtés et les laissés pour compte, ceux qui étudient, ceux qui travaillent et ceux qui ne savent pas encore trop bien... Si les études ou le travail monopolisent le plus clair de leur temps, ils ont aussi des loisirs, des appétits pour découvrir d'autres choses que ce que leur offre l'école et une énergie à gogo qui ne sait pas toujours bien dans quoi s'investir.

En réponse à ces besoins, des **organisations** constituées en asbl vont à leur rencontre sur le terrain ; elles leur proposent diverses choses, que l'on pourrait regrouper – même si tout est dans tout – en deux grandes catégories :

- **les activités volontaires de jeunesse**, c'est-à-dire celles qui visent avant tout

à permettre aux jeunes de se mettre en projet – leur propre projet - et à devenir des « CRACS<sup>1</sup> ». Se distinguent dans cet ensemble deux types d'initiatives :

- o **les organisations de jeunesse (OJ)**
- o **les Centres de Jeunes (CJ)<sup>2</sup>**
- **des activités de prévention et de protection**, celles qui visent à les aider dans les difficultés éventuelles qu'elles soient familiales, sociales, scolaires ou autres. Ici aussi, il y a différents types d'initiatives, notamment les AMO<sup>3</sup> et les IPPJ<sup>4</sup>

Ces deux types d'organisations peuvent fonctionner grâce au **partenariat avec les pouvoirs publics**, en l'occurrence le Ministère de la Communauté française de Belgique désormais nommée « **Fédération Wallonie-Bruxelles** ».

Au travers de cette institution, c'est la société entière qui investit des moyens dans des politiques en faveur des jeunes. Les Organisations de Jeunesse et les Centres et Maisons de Jeunes, constituent un ensemble nommé « **secteur Jeunesse** », lequel a pour interlocuteur à l'**administration** de ce Ministère le « **Service Jeunesse** », celui-ci étant rattaché à l'**Administration Générale de la Culture**.

Les organisations qui s'occupent de prévention et de protection envers les jeunes, constituent le secteur de « **l'Aide à la Jeunesse** », avec son pendant à l'administration le « **Service de l'Aide à la Jeunesse** ». Celui-ci est un sous ensemble de l'**Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse, de la Santé et des Sports**.

Au sommet de l'édifice représentant les pouvoirs publics se trouvent le Gouvernement de la **Fédération Wallonie-Bruxelles** et ses différents **Ministres**, nous y reviendrons plus loin.

## Culture ou prévention ?

Pourquoi la Jeunesse et l'Aide à la Jeunesse sont-elles rattachées à des administrations différentes, vous demandez-vous ? Bonne question répond-on, quand on peut se vanter de connaître la réponse ! C'est que dans un passé lointain, aussi bien la Culture que l'Education permanente et la Jeunesse relevaient des politiques d'instruction publique, réunies dans un Ministère de l'Instruction Publique, tandis que la prise en charge de la protection de la jeunesse (qui souvent se résumait à des mesures de placement des jeunes pour les écarter d'un milieu de mauvaise influence) relevait du Ministère de la Justice. L'idée de « déjudiciariser » la protection de la jeunesse s'est imposée dans les années '80 en faveur d'une politique de prévention et de soins, ce qui explique qu'elle soit rebaptisée « Aide à la Jeunesse » et regroupée avec la prévention en matière de santé. Le secteur Jeunesse, quant à lui, se reconnaissant collectivement dans la mission de former des Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires (CRACS), ce qui relève plus d'un projet culturel, reste très jaloux de son appartenance au champ de la Culture.

## Concertation employeurs - travailleurs

Lorsque ces différentes matières ont été transférées au Ministère de la Communauté française au fil des réformes de l'Etat, les champs sociologiques qu'elles recouvraient



Photo : CFA

sont restés marqués par leur appartenance d'origine :

- le champ de la culture pour le secteur Jeunesse. Les travailleurs de terrain sont appelés « animateurs », ils relèvent de la Commission paritaire (CP) 329.02 relative aux opérateurs du « socioculturel ».
- le champ de l'éducation pour le secteur de l'Aide à la Jeunesse, dont les acteurs sont des « éducateurs ». Ils se réfèrent eux à la CP 319.02 relative aux opérateurs du « Socio-sanitaire ».



Photo : Les stagiaires de la Formation d'Animateurs en Arts du Spectacle

Les **Commissions Paritaires** (CP) regroupent en nombre égal les représentants d'un secteur particulier d'activité : les **Fédérations d'employeurs** représentent les « patrons » et les **Syndicats** défendent le point de vue des travailleurs. Le but est de négocier des règlements adaptés aux conditions de travail propres à ce secteur. Les missions des Commissions paritaires consistent principalement à conclure des **conventions collectives de travail** (qui fixent notamment les barèmes salariaux), à prévenir ou régler des conflits sociaux, à conseiller le gouvernement, le Conseil national du travail ou le Conseil central de l'économie et à accomplir chaque mission qui leur est confiée par une loi.

Au début des années 2000, les Commissions paritaires des différents secteurs concernés ont négocié avec les gouvernements des Régions et Communautés un vaste accord appelé « Accord pour le Non Marchand » qui a enfin valu au secteur socioculturel une reconnaissance propre des professions qui s'y exercent et des grilles barémiques plus valorisantes.

## Deux secteurs, une Ministre

Pour la première fois depuis la création de la Communauté française de Belgique, les secteurs Jeunesse et Aide à la Jeunesse, bien que restant rattachés à des administrations différentes, sont réunis sous la tutelle d'une même **autorité politique**, celle de la Ministre Huytebroeck. Cela exprime la volonté du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de développer les synergies entre ces secteurs ainsi que de lancer un « Plan jeunesse » qui devrait orienter l'ensemble des politiques vers une rencontre plus efficace, cohérente et globale des besoins des jeunes ainsi qu'une meilleure reconnaissance de leur valeur et de leur importance dans la société. ]

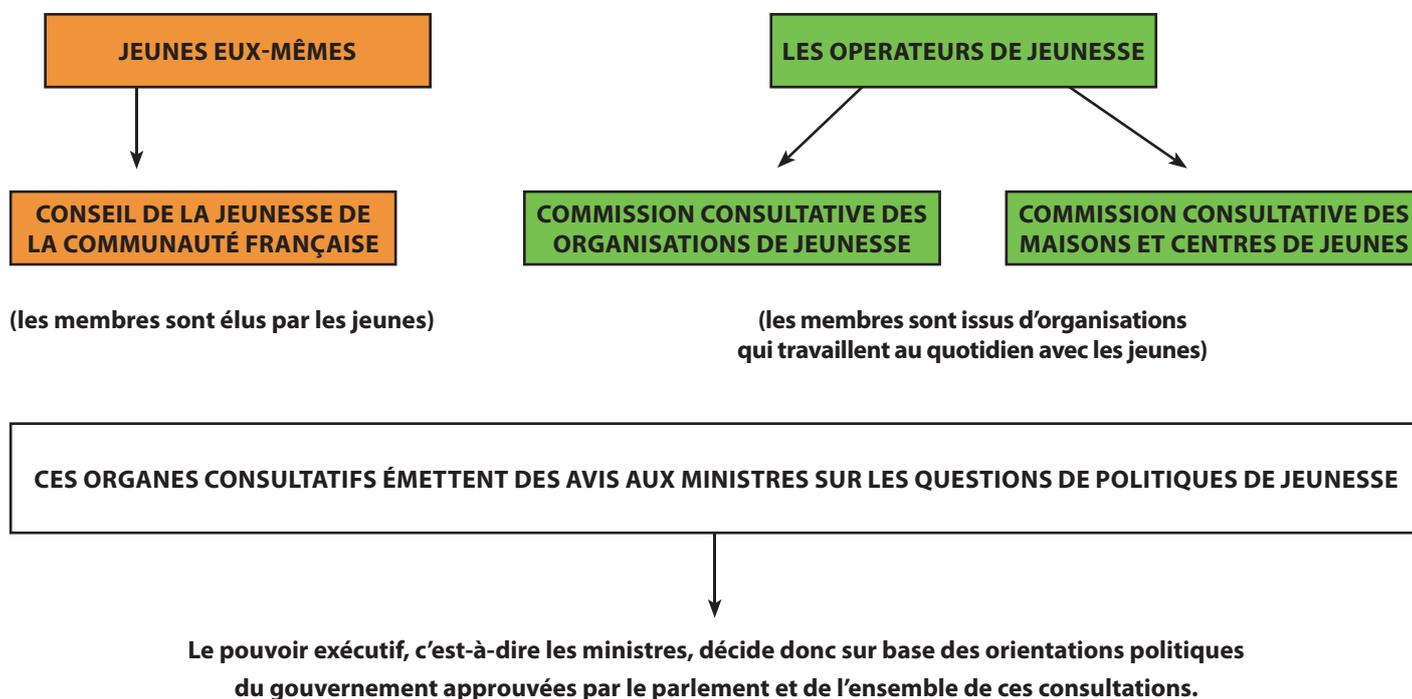


Photo : Les stagiaires de la Formation d'Animateurs en Arts du Spectacle

- 1 CRACS : Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires (pour qui ne le sait pas encore !)
- 2 Ce terme générique inclut les Centres de Jeunes, les Maisons de Jeunes, les Centres de Rencontres et d'Hébergement, et l'Info Jeunesse
- 3 AMO : Aide en Milieu Ouvert
- 4 Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse

## DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Il y a différents dispositifs de consultation entre le politique, l'administratif, les jeunes et les opérateurs de terrain.



# CONSULTATION DES JEUNES ET DE LEURS ORGANISATIONS

Par Daniel Detemmerman

Actuellement, les politiques en matière de jeunesse ne se décident plus de manière unilatérale par le pouvoir politique. Une représentation des différents secteurs actifs dans le domaine de la jeunesse ainsi que des jeunes eux-mêmes, permet une concertation avec le pouvoir politique sur les mesures et réformes envisagées lorsqu'elles les concernent. Elle se fait par le biais de Commissions consultatives et de Conseils. Il y a la Commission Consultative des Organisations de Jeunesse (CCOJ), la Commission Consultative des Maisons et Centres de Jeunes (CCMCJ) et le Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse (CCAJ). La consultation des jeunes en dehors des opérateurs associatifs se fait via le Conseil de la Jeunesse de la Communauté française (CJCF) dont les membres sont élus démocratiquement par tous les jeunes de

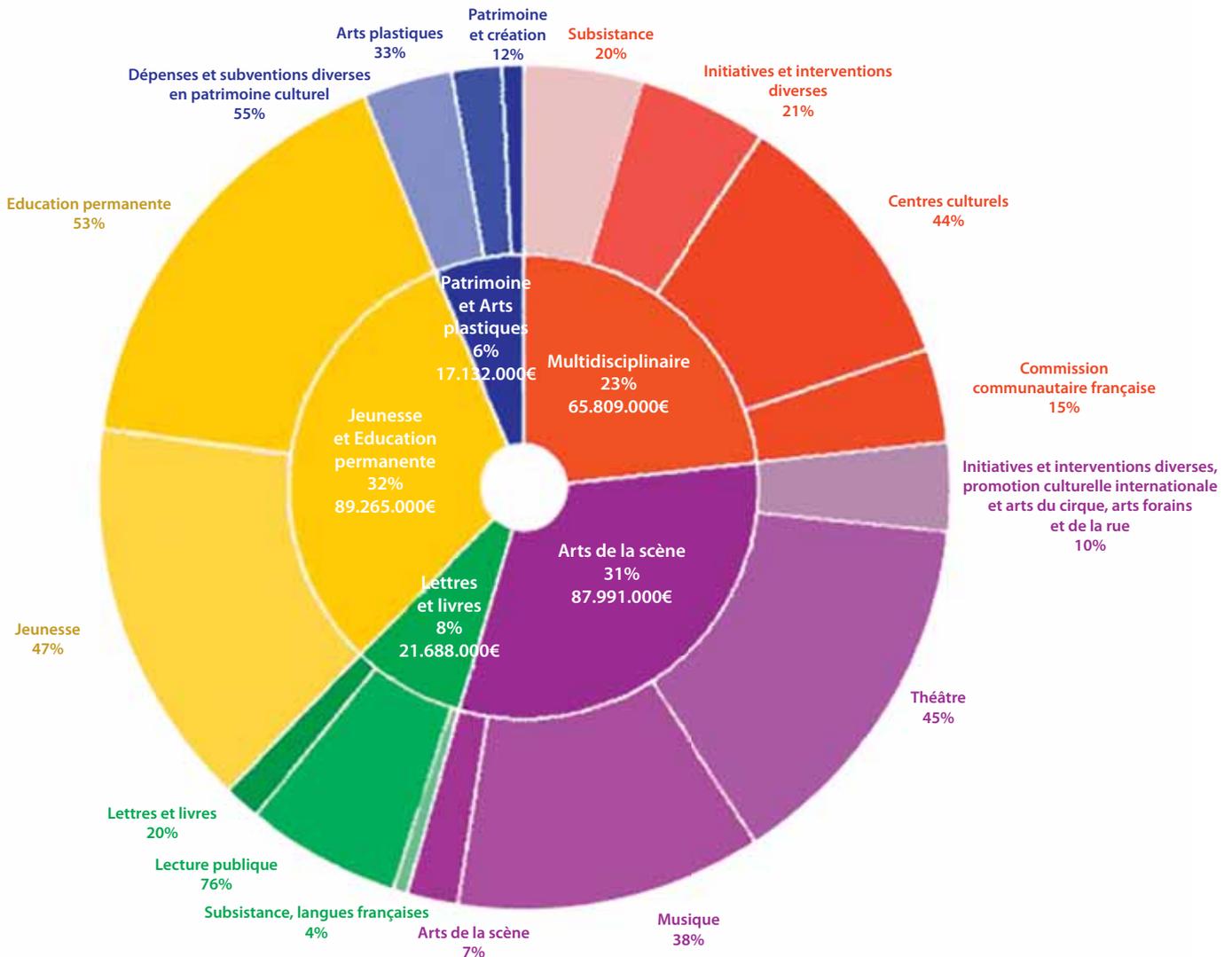
moins de 30 ans qui souhaitent voter (la campagne électorale s'est déroulée en ce mois de novembre 2011). L'usage est que les Ministres en fonction prennent l'avis des Commissions Consultatives et Conseils avant d'entreprendre des changements importants, par exemple la Commission Consultative des Organisations de Jeunesse a participé à la rédaction du dernier décret concernant l'agrément et le subventionnement des Organisations de Jeunesse et cela avant sa présentation et son vote au parlement de la Communauté française en mars 2009. C'est ce type de concertation qu'on appelle « démocratie participative ». Ces différents organes produisent des avis soit sur demande des Ministres, soit de leur initiative propre considérant qu'ils ont un droit d'interpellation vis-à-vis du politique.

Les commissions consultatives sont aussi consultées pour l'agrément de nouvelles asbl comme opérateurs du secteur concerné et pour l'octroi de subsides aux projets. Nous verrons dans l'article suivant comment se passe ce qu'il n'est pas abusif d'appeler, selon ses références philosophiques, « un chemin de croix » ou une « longue marche », vous comprendrez pourquoi... ]



Photo : Conseil de la Jeunesse

## RÉPARTITION DU BUDGET CULTURE 2011



## OBTENIR L'AGREMENT ET LE SUBVENTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

Par Daniel Detemmerman

Dans cet article, nous nous concentrons plus particulièrement, à titre d'exemple, sur le secteur jeunesse, les logiques étant globalement adaptables à d'autres filières.

Pour avoir droit au **subventionnement** structurel, c'est-à-dire des moyens pour rémunérer du personnel et pour le fonctionnement, il faut que l'association candidate obtienne son **agrément** par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et en particulier par le ou la Ministre compétent(e). A cette fin, il faut

introduire un dossier établissant bien que l'on répond aux conditions requises par la loi, c'est-à-dire à celles définies dans l'un de ces deux décrets :

- le décret du 26/03/2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux Organisations de Jeunesse ;
- le décret du 20-07-2000 (modifié le 9-05-2008) déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des Maisons de Jeunes, Centres de Rencontres et

d'Hébergement et Centres d'Information des Jeunes et de leurs fédérations.

Faire ce dossier, c'est à la fois simple – il suffit de montrer en quoi l'on se conforme à toutes les conditions énoncées dans le décret – et compliqué : c'est pas facile de traduire dans les termes du décret la variété des choses qui se font sur le terrain. Et c'est surtout très long !

**Suite en page 8**

Pour s'en sortir, le mieux c'est de s'adresser à l'administration ou à l'une des **fédérations** d'Organisations de Jeunesse ou de Centres de Jeunes. Là, on a de la chance : l'une et l'autre sont accueillantes et de bon conseil. Des fédérations, il y en a selon toutes les couleurs de l'arc en ciel politique et philosophique, y compris des pluralistes : à vous de choisir celle qui vous ressemble le plus.

Constituer un dossier d'agrément est un exercice dans lequel, confronté au langage juridique des décrets, le projet prend vite l'allure d'un portrait robot. Sous cette apparence, même un ange aurait une bobine de criminel. L'art consiste donc, tout en rencontrant les exigences de rigueur, à faire en sorte que le lecteur soit amené à vivre ce que vivent des jeunes bien vivants, bien réels, à travers les activités que vous proposez, et à développer tout ce que cela permet concrètement pour eux.

Une des contraintes de ces décrets est l'organisation concrète d'activités en durée, nombre de participants et, en ce qui concerne les Organisations de Jeunesse, selon une répartition territoriale suffisante (trois zones situées sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>1</sup> et au moins dix communes). Il faut de plus pouvoir faire la preuve d'être au moment du dépôt du dossier dans

les conditions d'agrément minimum, ce qui implique un niveau non négligeable d'activités régulières pour les jeunes, cela avant même d'avoir obtenu les moyens financiers pour la réalisation des missions à accomplir comme Organisation de Jeunesse ou Centre de Jeunes. Il faut en outre que l'association témoigne d'une existence et d'activités d'une certaine ancienneté. Pas question donc d'espérer se lever le matin en disant « j'ai rêvé de créer mon OJ » pour se coucher le soir sur un matelas de subventions. L'obtention d'un agrément ça prend du temps, ça se gagne parfois au prix de nombreuses années de volontariat. Enfin, pour avancer, considérons que vous avez réuni tous les éléments nécessaires pour introduire votre demande.

Lorsque le dossier est complet, il faut l'envoyer à la Ministre compétente en matière de jeunesse, à l'administration du Secteur Jeunesse et au **Service de l'Inspection**. Chacun étudiera votre dossier et vérifiera la conformité à tous les prescrits du décret. Cela vous vaudra une visite d'un inspecteur qui vérifiera sur place que vous existez vraiment et que votre dossier n'est pas une œuvre de pure fiction. Pas de panique ! Ces gens-là ne viennent pas pour vous « couler » à tout prix ; ils ont le plus souvent eux-mêmes un passé de travailleur de jeunesse ou de l'éducation permanente et sont sensibles aux qualités d'un bon projet. Pas la peine non plus de leur jouer du pipeau, ils

connaissent la musique. De toute façon, leur bible c'est le décret et la conformité leur credo.

Ensuite, le Service Jeunesse transmettra votre dossier à la **Commission Consultative** compétente : la **CCOJ**<sup>2</sup> pour un agrément comme Organisation de Jeunesse, la **CCMCJ**<sup>3</sup> pour un Centre de Jeunes. Ces commissions regroupent des représentants des autres organisations reconnues dans le secteur où vous voulez faire votre place au soleil ; ils sont mandatés par les différentes fédérations d'OJ ou de Centres de Jeunes. Elles désigneront à leur tour en leur sein des **rapporteurs** pour examiner votre dossier et vous rendre visite. Recevez-les bien, ils connaissent le terrain et peuvent éventuellement saisir des enjeux intéressants dans ce que vous faites, ce qui pourrait contrebalancer les restrictions des autres interlocuteurs. Ils feront rapport de leurs investigations et donneront leurs conclusions à la Commission consultative qui émettra à son tour un avis, éventuellement après vous avoir entendu en cours d'assemblée.

Lorsque ce tour de piste est achevé, la Ministre prendra attitude en connaissance de cause ; sa décision sur votre sort est entièrement en son pouvoir. Un jour, vous recevrez une lettre et, en cours de lecture, soit vous ferez des bonds de joie, soit vous maudirez le monde entier, mais même dans ce cas, si vous êtes de vrais mordus, après quelques jours vous retournerez au charbon, convaincu que le monde serait incomplet sans votre association et son indispensable activité.

Mais j'entends déjà la question qui vous brûle les lèvres : puisqu'avant de prétendre à l'agrément et au subventionnement, il faut pouvoir faire preuve d'un niveau d'activité conforme aux exigences du décret, comment faire pour en avoir les moyens ?

### Les subventions aux projets

Un des moyens accessibles aux associations qui ne sont pas encore agréées, c'est de répondre aux appels à projets de la Fédération Wallonie- Bruxelles, de la Cocof (pour les projets situés en Région bruxelloise), du Bureau International de Jeunesse ou, éventuellement, des communes susceptibles d'être intéressées par vos projets.

Citons, en ce qui concerne le Service Jeunesse de la Fédération Wallonie- Bruxelles,



Photo : Conseil de la Jeunesse

la circulaire « Soutien aux projets jeunes » (cliquer « subventions », puis « subventions facultatives »). Extrait de la présentation sur le site du Service Jeunesse (<http://www.servicejeunesse.cfwb.be>) : « Le Service de la Jeunesse de la Communauté française, en collaboration avec le monde associatif, a décliné en 6 objectifs<sup>4</sup> les différents soutiens accordés à des projets jeunes. La préoccupation majeure est de respecter les réalités de terrain des associations de jeunesse et de servir au mieux les projets complémentaires à leur action de base, sortant de leur quotidien. La logique adoptée se veut accessible à tous les jeunes et devrait permettre à chaque projet de trouver sa place parmi les objectifs proposés ».



Ces objectifs sont détaillés dans la circulaire « Soutiens aux projets jeunes » dont vous trouverez le texte intégral sur le site du Service Jeunesse. Y sont reprises toutes les informations utiles pour l'élaboration d'un projet, l'échéancier pour l'introduction des dossiers, ainsi que les personnes de contact au sein du Service de la Jeunesse. Des fiches descriptives des différents objectifs et les précieuses « grilles d'écriture » vous permettront de détailler les circonstances qui motivent le projet, ce que vous comptez faire, avec quels participants et quels intervenants, dans quel objectif ainsi que la pédagogie que vous allez mettre en œuvre pour y arriver. Vous trouverez aussi un canevas de budget pour l'aspect financier de l'opération. Pour les asbl non reconnues ou

les associations de fait, il peut être utile de rechercher un partenariat ou un parrainage avec une organisation reconnue.

La formule est assez souple puisqu'il y a quatre appels à projets par an (dates butoir : 15 janvier, 15 mars, 15 juin et 15 septembre). Les bourses attribuées aux projets peuvent aller de 1000 à 9000 € selon l'objectif choisi<sup>5</sup>.

Lorsque vous avez complété la grille de description du projet, vous l'envoyez au Service jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Là, la personne responsable vérifiera la recevabilité de votre demande et, le cas échéant vous contactera pour d'éventuels compléments d'information. Si votre dossier est recevable, c'est-à-dire complet et bien dans les formes requises, il sera transmis à un comité de lecture qui aura à se prononcer sur sa cohérence, sa pertinence, sa faisabilité etc.

Ce comité de lecture est composé d'un membre du Service Jeunesse, de personnes élues comme représentants des Commissions consultatives (Organisations de Jeunesse et Centres de jeunes) ainsi qu'éventuellement d'experts des différents langages d'expression les plus souvent présents dans les projets (Théâtre, vidéo, musique, danse,...). Les membres de ce comité entreprennent alors un marathon de lecture - l'ensemble des dossiers peut faire jusqu'à 2000 pages - et d'appréciation grâce à une grille d'analyse des projets (elle est consultable aussi sur le site du Service jeunesse). Dans un délai donné (+/- 2 semaines), ils doivent transmettre leurs avis au Service jeunesse qui établit le résultat de ces votes. A ce stade, une partie des projets obtiennent une majorité favorable, d'autres

sont éliminés tandis que certains restent en balance, c'est pourquoi le comité de lecture se réunit pour acter les résultats et discuter des dossiers pour lesquels les avis sont partagés. Des compléments d'information ou des argumentations peuvent alors amener des décisions majoritaires dans un sens ou un autre, ou encore déboucher sur la proposition de retravailler le projet afin de le représenter à l'échéance suivante.

Les avis sont ensuite transmis à la Ministre qui prendra sa décision en fonction de ceux-ci, mais aussi des incontournables impératifs budgétaires...

Exercice pratique : à vos claviers pour rédiger vos projets ! ]



Photo : Conseil de la Jeunesse

- 1 Il y a 6 zones possibles : les 5 provinces de Wallonie et Bruxelles
- 2 Commission Consultative des Organisations de Jeunesse
- 3 Commission Consultative des Centres et Maisons de Jeunes
- 4 Seuls les objectifs 1 à 5 peuvent concerner des opérateurs non reconnus par la Fédération W-B
- 5 Pour les objectifs 5 et 6, le plafond n'est pas précisé.

# L' « EDUCATION PERMANENTE », À QUOI ÇA SERT ?

Rencontre avec Daniel Roland

Bizarrement, l'Education permanente, telle que définie et soutenue par la Communauté Française, recouvre une réalité assez différente de ce que l'on pourrait imaginer de prime abord. Il s'agit bien plus d'encourager une démarche active et citoyenne que de proposer de la formation à vie.

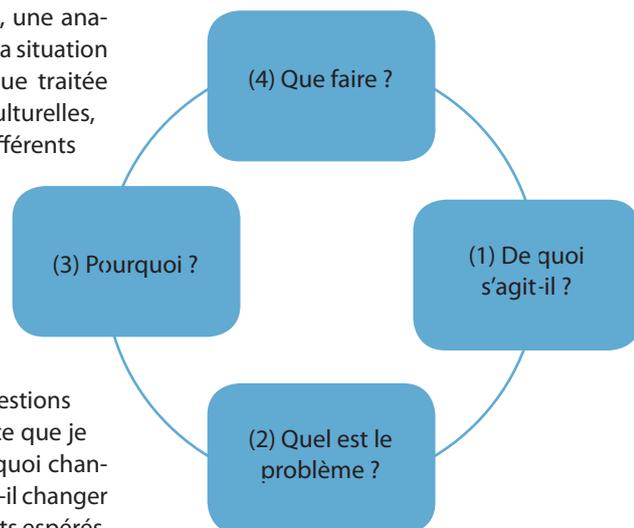
L'Education permanente vise à former des CRACS, des Citoyens Responsables Actifs Critiques Solidaires... mais encore... « responsables » implique être et s'être informés ; « actifs », participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation ; « critiques », faire preuve d'esprit critique tant dans l'analyse de la situation que dans l'évaluation de l'action, « solidaires », entraide et de coopération.

Travailler avec un groupe de personnes dans une perspective d'Education permanente consiste donc à favoriser la prise de conscience et la connaissance de la réalité d'une situation, développer les capacités d'analyse et l'esprit critique des participants, afin d'aider à la prise de responsabilités et favoriser une participation citoyenne active.

## Pour atteindre ces objectifs, 4 étapes

- 1 Réaliser une étude du milieu, une analyse, une « photographie » de la situation en lien avec la problématique traitée (population, infrastructures culturelles, ... et les points de vue des différents partenaires)
- 2 Définition du problème, de ce qui « coince ».
3. Rechercher le « pourquoi ça coince »
4. Choisir l'action (le projet)

Il est essentiel de se poser les questions suivantes : Quel est le sens de ce que je fais, ce que nous faisons ? Pourquoi changer les choses ? En quoi cela va-t-il changer les choses, quels sont les résultats espérés, attendus, obtenus ?



Qui dit « animation » ne dit pas nécessairement Education permanente

L'animateur n'est pas là pour monter « ses » ou « des » projets, mais bien pour aider les participants à développer les leurs.

## Quelques abréviations...

<b>ACS</b>	Agent Contractuel Subventionné	<b>CRACS</b>	Citoyen Responsable, Actif, Critique et Solidaire
<b>AMO</b>	services d'Aide aux jeunes en Milieu Ouvert	<b>CRH</b>	Centres de rencontres et d'hébergement
<b>APE</b>	Aide à la Promotion de l'Emploi	<b>CRIJ</b>	Comité pour les relations Internationales de Jeunesse
<b>ATL</b>	Accueil Temps Libre	<b>CV</b>	Centre de Vacances
<b>BACV</b>	Brevet d'Animateur de Centres de Vacances	<b>DP</b>	Détaché(e) Pédagogique
<b>BAGIC</b>	Brevet d'Aptitude à la Gestion d'institutions culturelles	<b>EDD</b>	Ecole De Devoirs
<b>BCCV</b>	Brevet de Coordinateur de Centres de Vacances	<b>EP</b>	Education Permanente
<b>BIJ</b>	Bureau International de la Jeunesse	<b>FBIE</b>	Fonds Budgétaire Interdépartemental de promotion de l'Emploi
<b>CCA</b>	Commission Communale de l'Accueil	<b>FESOJ</b>	Fédération des Employeurs des Secteurs des Organisations de Jeunesse, des fédérations de Centres de Jeunes et du tourisme social
<b>CCIJ</b>	Comité de Concertation sur l'Information des Jeunes	<b>FRAJE</b>	Formation permanente et de Recherche dans les milieux d'Accueil du Jeune Enfant
<b>CCMCJ</b>	Commission Consultative des Maisons et Centres de jeunes	<b>MJ</b>	Maison de Jeunes
<b>CCOJ</b>	Commission Consultative des Organisations de jeunesse	<b>OJ</b>	Organisation de jeunesse
<b>CEC</b>	Centre d'Expression et de Créativité	<b>OEJAJ</b>	Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse
<b>CESSoc</b>	Confédération des Employeurs des secteurs Sportif et Socio-culturel	<b>ONE</b>	Office de la Naissance et de l'Enfance
<b>CIDJ</b>	Centre d'Information des jeunes	<b>Programme CLE</b>	Programme de coordination Locale pour l'Enfance
<b>CGRI</b>	Commissariat Général aux Relations Internationales	<b>Relie-f</b>	Fédération pluraliste et alternative qui relie les organisations de jeunesse
<b>CJC</b>	Conseil de la Jeunesse Catholique	<b>RéSO-J</b>	Réseau Socialiste des Organisations de Jeunesse
<b>CJCF</b>	Conseil de la Jeunesse de la Communauté Française		
<b>COJ</b>	Confédération des Organisations de Jeunesse, pluralistes et indépendantes		
<b>CP 329</b>	Commission Paritaire 329		

## CONCOURS DE CRÉATIVITÉ CONTRE LE RACISME

Média Animation, asbl d'éducation permanente, lance la 7<sup>e</sup> édition du Concours de Créativité Contre le Racisme, « à Films ouverts ».

Un Concours de Courts Métrages ouvert à tous  
Multi-supports : camera, appareil photo ou GSM ...

Vous avez des choses à dire, à raconter, à montrer sur la question de la tolérance, du vivre ensemble, du dialogue interculturel, de la lutte contre les préjugés, ...  
Le racisme et les discriminations vous font réagir...

Ce que MEDIA ANIMATION propose :

- Réaliser des courts métrages (6 min. max) ou des très courts métrages (1 min. max.) sur ces thèmes.
- Être pré-sélectionné pour la diffusion lors des séances « Vote du Public » en Wallonie et à Bruxelles.
- Participer à la finale du concours (25 mars 2012) en présence d'un jury de professionnels, présidé par Olivier Masset-Depasse (réalisateur « Illégal »).
- Concourir pour le « Prix du Jury » et/ou le « Prix du Public ».



Comment faire ? Rien de plus simple...

Inscriptions pour le 16 janvier 2012

Règlement du Concours et formulaire d'inscription sur le site : [www.afilmsouverts.be](http://www.afilmsouverts.be)

Envoi des courts métrages : pour le 17 février 2012

A l'adresse suivante :

Concours courts métrages « à Films Ouverts » c/o MEDIA ANIMATION  
Avenue E. Mounier, 100 - 1200 Bruxelles - Belgique

Contre le racisme  
Pour l'interculturalité  
A FILMS OUVERTS.be  
**CONCOURS  
COURTS  
MÉTRAGES**

## APPEL À PROJETS CINÉASTES ASSOCIÉS

Vous êtes ? Réalisateur ou réalisatrice ?

Vous avez envie de tourner un long métrage de fiction ?

Vous voulez tourner rapidement ?

Vous avez un projet de long métrage novateur et original, qui pourrait se tourner avec des moyens de production très légers ?

Alors cet appel à projets vous concerne.

**Appel à projets : pas de thématique !**

Nous demandons un scénario – continuité dialoguée, ou un traitement – minimum 20 pages.

Tout élément accompagnant votre proposition est le bienvenu : bandes sons, repérages, photographies, essais...

La date limite pour les dépôts des nouveaux projets est fixée au 16 janvier 2012.



Contact et adresse d'envoi des dossiers :

La Maison des auteurs  
86 rue Prince Royal - B-1050  
Bruxelles

## UNE FORMATION POUR VIDÉASTE NATURE AMATEUR

VIDEO NATURE ACADEMY - HUITIÈME ÉDITION  
Combien de naturalistes passionnés n'ont pas été tentés un jour de troquer leurs jumelles ou leur longue vue contre une caméra ! Le plaisir de partager, par l'image, de fabuleuses observations est concrétisé depuis près de vingt ans par le Festival du Film Nature de Namur. Ce festival permet à un large public de visionner sur grand écran des films amateurs et professionnels.

Cette huitième édition de la Video Nature Academy, se déroulera le week-end, durant l'hiver et le printemps 2012

Renseignements et inscription :

La Médiathèque  
Place de l'Amitié, 6  
1160 Bruxelles  
02/737 19 30  
[bruno.hilgers@lamediatheque.br](mailto:bruno.hilgers@lamediatheque.br)



# Formations et Animations

## } Formation à l'animation de créations théâtrales collectives - Cycle 2012

Cette formation vous permettra de développer les capacités nécessaires à la conception, la réalisation et l'animation de créations collectives théâtrales avec des groupes de non-acteurs.

Onze périodes de janvier à décembre 2012

## } Certificat de Formation à l'Animation de Groupes

18 journées de formation en 10 modules de janvier à octobre 2012 à Bruxelles ou 18 journées de formation en 10 modules de février à décembre 2012 à Namur.

## } Organiser et animer une réunion : pour qui, pour quoi, comment ?

Objectifs de la formation : identifier les différents types de réunions; structurer les différentes étapes d'une réunion (de la préparation à la prise de décision et la conclusion); clarifier et circonscrire les notions de groupe et de dynamique de groupe; Identifier la place et le rôle des acteurs dans une réunion ; s'approprier des attitudes facilitatrices pour mener ou participer activement et positivement à une réunion.

2 journées les 19 et 20 janvier 2012

## } La scène et les enfants

Nous aborderons : la cohésion du groupe, l'écoute et la concentration. l'éveil des sens et la création de lieux par des moyens humains; la création de personnages; différents moyens pour inventer des histoires; les consignes d'improvisation et de création de saynètes en sous-groupe; la critique constructive. Les 26, 27 janvier et 16, 17 février 2012

## } Animer autour des contes

Objectifs de la formation : dégager le schéma narratif des contes (personnages, lieux, déroulement de l'action, ...); élaborer des activités pédagogiques et ludiques pour inventer des contes; créer des outils pédagogiques pour s'approprier pleinement les contes.

3 journées, les 27 janvier, 3 et 10 février 2012

## } FA-si-la musique !

Objectifs de la formation : vivre le plaisir de la musique pour pouvoir le transmettre; faire le plein de jeux musicaux : rythme, respiration, voix, écoute, mouvement...; lancer un chant : canons, chants d'ambiance, chants à gestes, chants à danser, chants calmes; construire des instruments ; créer et enregistrer de la musique par ordinateur; s'outiller pour mener un atelier musical (dynamique de groupe). 4 journées, les 2, 3, 9 et 10 février 2012

## } Reportage et documentaire

Ce module court propose, en deux temps, une approche à la fois théorique et pratique de ce genre cinématographique en pleine mutation.

du 13 au 17 février 2012

## } Les devoirs, un jeu d'enfant !

Objectifs : expérimenter le plaisir de jouer; faire le plein de jeux autour des apprentissages scolaires; découvrir des outils pour la création des petits jeux; s'outiller pour mener à bien l'animation d'un jeu.

2 journées, les 1er et 2 Mars 2012 ou 2 journées, les 8 et 9 octobre 2012

## Pour obtenir plus d'informations ou vous inscrire à l'un de nos modules :

Vous pouvez nous joindre au 02 / 511 25 86, vous pourrez obtenir notre brochure gratuitement.

## Visitez notre site Internet !

Outre la description de notre programme pour la saison 2012, vous pourrez aisément procéder en ligne à votre inscription aux formations de votre choix. Vous y trouverez également le CFAlieen au format pdf. Chaque numéro se penche sur un thème spécifique dont les plus récents sont la jeunesse, l'animation, les écoles de devoirs, le théâtre-action, la création collective, la professionnalisation du métier d'animateur, l'animation vidéo...

En visitant notre site, profitez-en pour vous inscrire à notre lettre d'information mensuelle. Courte et directe, celle-ci vous tient au courant des prochaines activités du CFA.

## Une seule adresse :

[www.cfaasbl.be](http://www.cfaasbl.be)

## Réduction pour les animateurs socioculturels !

Les animateurs actifs dans le domaine socioculturel à titre professionnel ou volontaire bénéficient de réductions sur la plupart de nos formations. Profitez-en ! Lorsqu'il y a possibilité de réduction, le prix réduit est précédé d'un \*.

## Du « sur mesure » !

Le CFA est à votre écoute. Il sera le partenaire efficace de votre association pour toute une gamme de projets. N'hésitez pas à nous contacter.

## Ont collaboré à ce numéro :

Rédaction :

Julie Odent et Daniel Detemmerman

Photos et illustrations : le Conseil de la Jeunesse, Thierry Bouüaert et le CFA.

Photo de couverture :

Infographie : Derry

Avec le soutien du  
Ministère de la Communauté française et de  
la Commission communautaire française de  
la Région de Bruxelles-Capitale

